

Au terme de la concertation préalable, les garants établiront un bilan de celle-ci dans un délai d'un mois. Ce bilan comportera une synthèse des observations et propositions présentées, ainsi que des recommandations aux maîtres d'ouvrage pour la suite du dialogue. Le bilan sera mis en ligne sur le site de la concertation : <https://www.calogena-cadarache-concertation.fr/> et sur le site de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/>.

Le bilan de la concertation préalable alimente le dossier de Demande d'autorisation de création (DAC) et en constitue une pièce réglementaire. La maîtrise d'ouvrage disposera ensuite d'un délai de deux mois pour publier sa réponse et informer sur les suites du projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Un avis de concertation préalable du public sera également publié dans la presse locale et affiché dans les mairies de Beaumont-de-Pertuis, Corbières, Ginasservis, Jouques, Rians, Saint-Paul-lès-Durance, Vinon-sur-Verdon à partir du 11 septembre 2026. (EP58129)



COMMUNE DE JOUQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE À LA VOIRIE COMMUNALE DE JOUQUES

Enquête de voirie pour la régularisation des procédures pour les voies communales suivantes :

1. Déclassement des voies communales n° 314 et n° 340, dans le cadre d'un échange foncier avec les consorts MENALDO, secteur du Plateau de Bèdes ;
2. Classement de la voie communale n° 310, dans le cadre de l'échange foncier du secteur Notre-Dame de Fidélité ;
3. Ouverture et classement de la voie communale n° 341 dans le domaine public routier communal.

Enquête de voirie pour la régularisation des procédures pour les chemins ruraux suivants :

1. Aliénation du chemin rural n° 48, dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Deffend ;
2. Échange des chemins ruraux n° 57 et n° 58 avec la propriété FISHER ;
3. Suppression du chemin rural n° 6, désormais intégré dans l'emprise du chemin rural n° 77 ;
4. Suppression du chemin rural n° 70, dont les tronçons sont repris par la voie communale n° 157 et le chemin rural n° 79.

Enquête de voirie sur le recensement des chemins ruraux de la commune de Jouques

Cette enquête sur le recensement des chemins ruraux permet de renforcer la protection des chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune.

L'enquête publique conjointe se déroulera **du lundi 28 septembre 2026 à 9h00 au lundi 12 octobre 2026 à 17h00**, soit une durée de 15 jours, en mairie de Jouques, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête déposés en mairie de Jouques.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête mis à sa disposition en mairie de Jouques, ou les adresser par écrit voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

À l'attention de Mme Caroline CERRATO, commissaire enquêteur Hôtel de Ville - BP 37 - 13490 JOUQUES

Les observations pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@jouques.fr

Madame Caroline CERRATO, inscrite sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Bouches-du-Rhône, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Jouques lors des permanences suivantes :

- Lundi 28 septembre 2026, de 9h00 à 12h00
- Lundi 12 octobre 2026, de 14h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, les 3 rapports et les 3 conclusions du commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Jouques et tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an. (EP58133)



Pontevès

Bienvenue en Terre des Cassillons.
Cœur du Haut-Var - Portes du Verdon

COMMUNE DE PONTEVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement Eaux Usées

Par arrêté n°2026-121 en date du 7 juillet 2026, le Maire de la commune de PONTEVES a prescrit l'enquête publique sur le zonage d'assainissement de la commune de PONTEVES.

Par délibération n°2026/03/18 du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a arrêté le zonage d'assainissement à soumettre à enquête publique.

L'autorité environnementale (MRAE) a été saisie pour avis, avis qui est joint au dossier de mise à disposition.

Cette mise à disposition a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de zonage et de formuler des remarques et observations préalablement à son approbation.

La mise à disposition se déroulera en Mairie de PONTEVES

du 7 septembre 2026, 9h au 7 octobre 2026, 12h (31 jours)

Le dossier de Mise à Disposition est consultable : en Mairie de PONTEVES aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 en version papier et sur un ordinateur mis à disposition ainsi que sur le site internet : <http://www.ponteves.fr>.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

soit sur le registre ouvert à cet effet en Mairie

soit par mail à l'adresse urbanisme.ponteves@gmail.com

soit les adresser au commissaire enquêteur à :

M. le Commissaire enquêteur

Mairie de PONTEVES

31 L'esplanade

83670 PONTEVES

Le commissaire enquêteur, M. Michel MILANDRI recevra à la mairie de PONTEVES :

- le lundi 7 septembre 2026 de 9 heures à 12 heures

- le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente (30) jours pour transmettre au Maire de la commune, le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie sera adressée à M. le Préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de PONTEVES et sur le site Internet : <http://www.ponteves.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la mise à disposition, le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Toutes informations relatives à l'organisation de la mise à disposition peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Pontevès, soit par courrier adressé à la Mairie de PONTEVES, 31 L'Esplanade, 83670 Pontevès ou par téléphone : 04 94 77 11 41. (EP56575)

Legal2digital
ANNONCES - FORMALITÉS - CONFORMITÉ

LE PARTENAIRE ÉCONOMIQUE POUR
LA PERFORMANCE DE VOS MARCHÉS

Pour la pertinence des réponses à mes marchés et dans le respect de mes obligations légales, tout en faisant des économies, je choisis Legal2digital

appelsoffres@legal2digital.fr



Legal2digital

ANNONCES - FORMALITÉS - CONFORMITÉ

LE PARTENAIRE ÉCONOMIQUE POUR LA PERFORMANCE DE VOS MARCHÉS

Legal2digital rassemble
les marchés de mon territoire
qui vont booster mon activité



04 91 13 66 24 appelsoffres@legal2digital.fr

VIE DES SOCIÉTÉS


PI-EXPERTS
 EXPERTISE-COMPTABLE - CONSEIL

BOUCHERIE L'ENTRECÔTE
 Société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 1000€
 1094 AV 7E RGT TIRAILLEURS ALGERIENS
 13190 ALLAUCH
 852513829 RCS MARSEILLE

Le 30/06/2026, l'associé unique a décidé la continuation de la société malgré les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.
Pour Avis



FRANCE PACA HABITAT
 SARL au capital de 1000 €
 Siège social : bd fructidor 13013 Marseille
 810 356 237 RCS de Marseille

Aux termes de l'AGE en date du 19/06/2026 l'associé unique a décidé de :
 - Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de Mme AKSIN Fatma, à compter du 19/06/2026 - Transférer le siège social 11, Boulevard de la Grande Thumine Porte 3 - RDC - Bâtiment E1 - Parc d'Aniane 13090 Aix-en-Provence, à compter du.
 Mention au RCS de Marseille

ANNONCES LÉGALES



COMMUNE DE JOUQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE

À LAVOIRIE COMMUNALE DE JOUQUES

Enquête de voirie pour la régularisation des procédures pour les voies communales suivantes :

1. Déclassement des voies communales n° 314 et n° 340, dans le cadre d'un échange foncier avec les consorts MENALDO, secteur du Plateau de Bèdes ;
2. Classement de la voie communale n° 310, dans le cadre de l'échange foncier du secteur Notre-Dame de Fidélité ;
3. Ouverture et classement de la voie communale n° 341 dans le domaine public routier communal.

Enquête de voirie pour la régularisation des procédures pour les chemins ruraux suivants :

1. Aliénation du chemin rural n° 48, dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Dendard ;
2. Échange des chemins ruraux n° 57 et n° 58 avec la propriété FISHER ;
3. Suppression du chemin rural n° 6, désormais intégré dans l'emprise du chemin rural n° 77 ;
4. Suppression du chemin rural n° 70, dont les tronçons sont repris par la voie communale n° 157 et le chemin rural n° 79.

Enquête de voirie sur le recensement des chemins ruraux de la commune de Jouques

Cette enquête sur le recensement des chemins ruraux permet de renforcer la protection des chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune.

L'enquête publique conjointe se déroulera du lundi 28 septembre 2026 à 9h00 au lundi 12 octobre 2026 à 17h00, soit une durée de 15 jours, en mairie de Jouques, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête déposés en mairie de Jouques.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête mis à sa disposition en mairie de Jouques, ou les adresser par écrit voie postale au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

À l'attention de Mme Caroline CERRATO, commissaire enquêteur Hôtel de Ville - BP 37 13490 JOUQUES

Les observations pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@jouques.fr

Madame Caroline CERRATO, inscrite sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Bouches-du-Rhône, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Jouques lors des permanences suivantes :

- Lundi 28 septembre 2026, de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 12 octobre 2026, de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête, les 3 rapports et les 3 conclusions du commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Jouques et tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an.

APPELS D'OFFRES

FNS SIMPLIFIÉE AVIS DE MARCHÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Commune de Beaumes de Venise
 Type de Numéro national d'identification :
 SIRET 21840012500017
 Code Postal : 84190
 Ville : Beaumes de Venise
 Groupement de commandes : Non

SECTION 2 : COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
 Lien vers le profil d'acheteur :
<https://www.e-marchespublics.com/appele-offre/1177362>
 L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
 Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
 Contact : Boulet Jérôme
 email : accueil.mairie@beaumes-de-venise.fr
 Tél : +33 490629434

SECTION 3 : PROCÉDURE

Procédure adaptée ouverte
 Condition de participation :
 Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Formulaire DC1 : Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Les candidats peuvent utiliser le formulaire "DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants", dans sa version mise à jour, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Formulaire DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement dans sa version mise à jour, disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens

de preuve :

Déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat ;
 Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
 Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis :

18 septembre 2026 à 12h00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Les services de la Commune

Critères d'attribution : Les critères de jugement des offres sont définis à l'article 7 du Règlement de la Consultation.

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché : Réfection et extension des équipements de vidéoprotection et maintenance pour la commune de BEAUMES-DE-VE-NISE

CPV - Objet principal : 32323500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'accord-cadre porte sur les travaux de réfection, d'extension des équipements de vidéosurveillance, caméras urbaines ainsi que la maintenance.

Lieu principal d'exécution du marché : BEAUMES-DE-VE-NISE

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloué : Non

Mots descripteurs : Télésurveillance, Surveillance, Matériel de sécurité, vidéosurveillance

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La consultation aboutira à un marché en accord-cadre

Date d'envoi du présent avis : 07 août 2026

AVIS DE PUBLICITÉ

MAIRIE DE SAINT-VICTOIRE

M. Claude PICCIRILLO - Maire

Esplanade Albert Mairiot

13730 Saint-Victoire

Tél : 04 42 15 32 00

SIRET 211301023000126

Référence acheteur : MAPA 2026-09

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Le présent accord cadre est une procédure adaptée et concerne la fourniture, la pose, l'entretien et la dépose des illuminations de Noël principalement de technologie LED sur la commune de SAINT VICTOIRE pour la période d'octobre 2026 au 31 janvier 2027.

Le présent marché public pourra être reconduit EXPRESSEMENT une année supplémentaire par la Commune de SAINT VICTOIRE (pour 2027/2028).

OBJET DU MARCHÉ : pose, dépose, entretien et dépannage des illuminations de fin d'année

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure :

Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

L'installation des illuminations sur l'intégralité des voies et des divers supports accessibles sur la commune devra commencer à partir du 15 octobre et devra être terminée impérativement le vendredi 20 novembre au plus tard.

La mise en service est à prévoir le MARDI 1er décembre à 17h30 au plus tard.

La coupure électrique est à prévoir le lundi 18 janvier et la dépose devra impérativement être achevée au 13 février inclus.

Les délais d'exécution des prestations sont fixés conformément aux stipulations des pièces du marché. La coordination du calendrier prévisionnel d'exécution remis par le titulaire sera réalisée par le titulaire sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage

Dépôt dématérialisé : Activé

REMISE DES OFFRES : 23/09/26 à 17h00 au plus tard

Envoi à la publication le : 17/08/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

 Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

 Frédéric AVAZERI
 Alexandre BONETTO


SCP AJILINK AVAZERI - BONETTO

Maître Alexandre BONETTO

TEL : 04 91 54 06 87

 MAIL : proco.ab@ajilink.fr

RECHERCHE REPRENEUR

MARSEILLE

ONGLERIE

BEAUTY NAILS

Fabrication et commercialisation de produits d'onglerie + organisme de formation

CA : 1 612 693 € au 31 décembre 2025

EFFECTIF : 15 salariés

SIEGE : Marseille

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :

21 septembre 2026 - 12 heures



ANNONCES LÉGALES

MARCHÉS PUBLICS

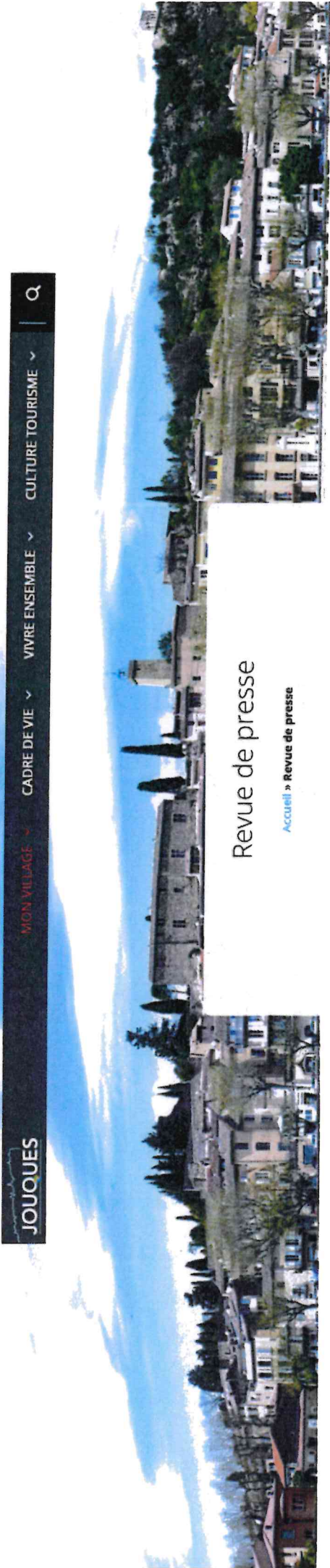
DÉMATÉRIALISATION

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches officielles (parutions presse, relais web, dématérialisation) en vous proposant des solutions adaptées à vos besoins.

CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

 04 91 84 46 45 | al@laprovince-medias.fr

 La Provence
 MÉDIAS



JOUQUES

MON VILLAGE

CADRE DE VIE

VIVRE ENSEMBLE

CULTURE TOURISME



Revue de presse

[Accueil](#) » [Revue de presse](#)

Presse écrite

2026

2026-09-09 - Avis d'enquête publique conjointe relative à la voirie communale de Jouques (TPBM - Semaine Provence)

2026-09-08 - Avis d'enquête publique conjointe relative à la voirie communale de Jouques (La Provence)